

## Nos formations et handicap

**Personnes en charge de l'accueil du public handicapé :**

**Elodie PINEAU – tél : 02 51 95 21 05**

### Handicap et apprentissage

Les déficiences sensorielles (visuelles, auditives), intellectuelles, motrices, psychiques et les troubles spécifiques cognitifs ne doivent pas faire obstacle à l'accès aux formations proposées à CFL. Dès les premiers contacts et dans les différentes phases des formations (information, admission, formation théorique et pratique, certification) des aménagements sont possibles permettant le déroulement de la formation pour tous, dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des cadres réglementaires propres à chaque dispositif.

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite sans condition

Pour toutes les personnes qui le souhaitent, un entretien avec la référente handicap peut être programmé afin d'identifier les besoins et aménagements nécessaires.

### Accès de nos formations

**Nos cours en face à face, distanciel (téléphone, Zoom) et sur plateforme e-learning** sont accessibles à toute personne en situation de handicap; merci de nous contacter pour plus de renseignement ;

### Formations CPF & handicap

Dans le cadre de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, des modalités de prise en charge particulières sont accordées **aux personnes en situation de handicap**.

**Le CPF (Compte Personnel de Formation)** est majoré pour les personnes en situation de handicap ou adapté.

- **Les personnes handicapées des établissements et services d'aide par le travail (ESAT)** avec le statut de salarié disposent d'un montant de 800 € par an (plafonné à 8000 €).
- **Les salariés d'un niveau de qualification inférieur et égal à niveau V (CAP)** bénéficient de droits identiques.
- Prochainement, **une majoration des droits pour tous les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH)** sera mise en place pour faciliter leur professionnalisation.
- **Les salariés travailleurs handicapés seront éligibles au CPF TP (CPF de transition professionnelle)** dans la perspective d'une évolution professionnelle, et ce sans le critère d'ancienneté de 2 ans dans l'entreprise.

**Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter les organismes suivants :**

#### **CAP EMPLOI 85**

20 Impasse Newton, 85000 La Roche-sur-Yon

Téléphone : 02 51 37 65 18

Site internet : [www.capemploi85.com](http://www.capemploi85.com)

34 Quai Magellan 44000 Nantes

**Site internet :** [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

**L'Agefiph** est aux côtés des professionnels de l'emploi et de la formation afin qu'ils puissent conseiller, orienter, accompagner et former toutes les personnes quel que soit leur handicap. Elle met à leur disposition une expertise, un accompagnement et des solutions techniques et organisationnelles pour prendre en compte et compenser les possibles conséquences du handicap. La Ressource handicap formation (RHF) est destinée à identifier et mettre en œuvre les solutions permettant l'inclusion des personnes handicapées dans les formations existantes proposées par les Régions, Pôle emploi, Opco, Fongecif...